



ANNEE 2025-2026

CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE MATERNELLE

C'est avec plaisir que l'équipe de l'école Jeanne d'Arc retrouvera ou accueillera votre enfant à la rentrée, pour une nouvelle année scolaire que nous espérons riche de beaux projets, de réussite et inscrite sous le signe d'une confiante collaboration.

Afin de préparer au mieux la rentrée, merci d'apporter la plus grande attention à la lecture de cette circulaire et de la conserver pour vous y référer si besoin en cours d'année.

1- Organisation administrative de l'école

Vous pourrez toute l'année vous adresser aux personnes suivantes :

Mme NIOLA TREARD Chef d'Etablissement	- inscriptions - suivi de la scolarité - informations diverses
Mme GARNIER Secrétariat	- renseignements - rendez-vous avec le Chef d'Etablissement - certificats ou attestations - informations ou modifications administratives
Mme COUTURAUD Facturation	- règlement des factures

2- Horaires d'ouverture du portail

MATIN: 8H25 - 8H40
 11h30 - 11h40

APRES-MIDI: 13h15 - 13h30
 16h30 - 16h40

Merci de respecter ces horaires.

3- Heures de classe

MATIN :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 – 11h30

APRES-MIDI :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 – 16h30

Les entrées et sorties se font par le portail maternelle : 2 bis Boulevard Maurice Berteaux.

Etre à l'heure montre à l'enfant l'importance de l'école.

4- Repas occasionnels

Pour les élèves qui prendraient un repas occasionnel au prix de 10,40 euros, les parents devront payer le ticket repas sur l'espace « Ecole Directe » (paiement en ligne) **48 h ouvrables** avant la prise du repas (voir tableau ci-joint) et envoyer un message école directe à Mme Garnier Valérie.

Lundi pour le jeudi
Mardi pour le vendredi
Jeudi pour le lundi
Vendredi pour le mardi

Tourner la page S.V.P. →



5- Absences

* **Imprévisibles** : la famille doit impérativement et immédiatement prévenir l'école (01 34 13 75 56) **avant 9h00**. Cette absence devra être **systématiquement justifiée par écrit** dans le carnet de liaison au retour en classe de l'enfant.

* **Prévisibles** : la famille doit prévenir l'école par **écrit daté-signé**, au moins 48h00 à l'avance, en précisant le motif.

* **En cas d'absence ponctuelle des parents** (déplacement professionnel par exemple), il est demandé d'en informer Mme NIOLA TREARD et l'enseignante de l'enfant par écrit daté-signé afin d'indiquer les coordonnées de la personne responsable de l'enfant durant cette absence.

6- Sorties pédagogiques

Elles s'inscrivent dans le projet de la classe et sont à ce titre obligatoires. Elles vous seront facturées.

7- Garderie du soir

La garderie du soir se déroule de 17h00 à 18h00.

L'heure de garderie doit être complète. Nous vous demandons de respecter strictement cet horaire dans le seul intérêt de vos enfants.



Les parents des élèves de la garderie devront les récupérer **à 18h00 au portail des maternelles**, puis à l'accueil à partir de 18h15 (**jusqu'à 18h30 dernier délai**).

BONNES VACANCES ET BONNE RENTREE !

Mme J. NIOLA TREARD
Chef d'Etablissement